

Jean-Jaques Cart

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

écrivait le lendemain à son commissaire pour lui exprimer le plaisir qu'on avait que le serment ait été prêté à Lausanne. Mais en somme le pays échappait à l'autorité de son souverain. « Avant de prendre une décision sur cette affaire, il faut que vous nous donniez votre avis, écrit le gouvernement au commissaire. Nous n'avons encore pris aucune mesure militaire et n'en prendrons aucune avant d'avoir eu votre opinion. » Aucune mesure *efficace* ne fut prise en réalité, et le succès de la Révolution n'était plus qu'une affaire de jours.

Paul MAILLEFER.

JEAN-JAQUES CART

La ville de Morges se prépare à élever un monument à la mémoire de trois de ses citoyens qui, il y a cent ans, se sont particulièrement signalés par leur patriotisme et qui ont largement contribué à soustraire le Pays de Vaud à la domination des Bernois, ou à affermir son indépendance comme canton souverain. Le moins connu de ces hommes, celui dont le nom est resté le moins populaire, est précisément celui dont nous voulons entretenir nos lecteurs. Si J.-J. Cart n'a pas laissé des souvenirs aussi vivants que les La Harpe, les Pidou, les Monod, les Muret et d'autres encore, cela a tenu sans doute à des causes spéciales qu'il serait superflu de rechercher, mais aussi au fait que son rôle, sans être moins utile, a été plus effacé et a duré moins longtemps. Il est en effet le premier de ces patriotes de 1798 que la mort ait enlevé, et son rôle a été d'une nature plus littéraire que politique. J.-J. Cart a été un de ceux qui ont préparé les voies à l'émancipation du Pays de Vaud, et il l'a été surtout par ses écrits. C'est ce que les pages suivantes mettront en lumière.

I

Morges a pris une très grande part dans le mouvement qui a amené l'émancipation du Pays de Vaud. C'est même de cette ville qu'est parti le signal de l'affranchissement.

Voici à quelle occasion. En 1782, l'Etat de Berne, qui avait entrepris de faire réparer les grandes routes qui conduisaient à Berne, exigea de chaque commune du bailliage de Morges un cadastre de ses terres. L'année suivante, il assujettit, de sa propre autorité, ces communes à un impôt dont le taux était variable. Leurs Excellences ne fixaient ni le nombre de fois qu'elles lèveraient cet impôt, ni pendant combien d'années elles l'exigeraient. Il y avait quelque péril à faire opposition. Morges le savait. Aussi, au premier moment, montra-t-elle quelque hésitation. C'est au moins là ce qu'on peut inférer de ces paroles de J.-J. Cart : « Morges seule semblait résister ; elle prudentifiait (*sic*), présentait des demi-moyens, elle montrait enfin qu'elle voudrait oser, mais qu'elle n'osait pas. » Et J.-J. Cart ajoute : « J'osai. Je rompis la glace, » s'attribuant ainsi à lui-même l'honneur d'avoir donné l'impulsion décisive ¹. Comment le fit-il, c'est ce que nous verrons dans la suite.

Quoi qu'il en soit de la part que J.-J. Cart prit ou s'attribua dans cette circonstance, il est certain que la ville de Morges, s'appuyant sur la Constitution du pays, rappela qu'un impôt « ne pouvait être levé que du consentement des imposés ». Huit années s'écoulèrent durant lesquelles Morges ne cessa de réclamer contre l'impôt et Berne de renouveler ses ordres. Ce ne fut que le 24 avril 1790 que le Sénat de Berne répondit aux légitimes réclamations des conseils de Morges, mais ces derniers,

¹ Lettres à Fréd.-César La Harpe, p. 5-6.

tenant compte des circonstances du moment, préférèrent garder le silence. Mais cette question n'intéressait pas la seule ville de Morges qui se présenta ainsi comme l'organe du mécontentement général.

II

C'est J.-J. Cart lui-même qui, dans ses divers écrits, nous a fourni les détails les plus précis et les plus circonstanciés sur sa personne et sur son rôle politique.

Dans une de ses *Lettres à Bernard de Muralt*, trésorier du Pays de Vaud, il nous apprend qu'il était originaire de la Vallée de Joux. « J'ai souvent fait des courses pédestres sur la cime du Mont-Jura, et dans cette vallée intéressante et agreste où la religion appela mes pères : ces lieux sauvages, l'air qu'on y respire, le silence qui y règne, cette magie du sentiment qui nous entraîne, avec un attendrissement respectueux, sur la terre qu'habitèrent nos ancêtres, m'ont souvent attiré à l'Abbaye du lac de Joux ¹. » J.-J. Cart descendait donc d'une famille de réfugiés français et c'est de la Vallée que sont descendus sur les bords du Léman, à Morges entre autres, plusieurs branches de la famille originaire.

J.-J. Cart, né à Morges le 30 novembre 1748, avait seize ans lorsqu'il fut envoyé à Genève pour suivre, à l'académie de cette ville, quelques cours de droit. Deux ans après, il était en Angleterre où il passa également deux années avant de se rendre en Amérique, à Boston et à New-York, où il eut à faire l'éducation du fils du général Hood, célèbre amiral anglais qui jouissait en Angleterre d'une grande popularité. C'était en 1769. J.-J. Cart conserva toujours un souvenir reconnaissant de ce premier séjour en Amérique et de la manière dont il avait été reçu et

¹ Lettres à B. de Muralt, p. 297.

entouré à Boston, en particulier. Cet heureux temps dura quatre années.

En 1773, J.-J. Cart est en Suisse, à Morges, où il exerce la profession d'avocat. Il s'y montrait habile, trop habile même, disait-on, caustique et ne ménageant pas ses termes. Il était alors très bien en cour auprès des Bernois et l'avocat attitré de plusieurs des plus grandes familles. Qui aurait dit, à cette époque, qu'il deviendrait le fougueux adversaire d'un régime qui lui assurait, comme il l'a écrit plus tard, les moyens de « parvenir à une bonne fortune ». Cependant, il faut croire que tout ne lui apparaissait pas toujours sous de riantes couleurs, car, dans le même temps, il affirme qu'il ne se réveillait pas une seule fois durant la nuit, sans s'écrier intérieurement : « Grand Dieu ! qu'un honnête homme doive être sujet de ces de Bernois !¹ » Il est vrai qu'il prétend avoir toujours fait une profonde distinction entre les individus et le gouvernement de Leurs Excellences, et avoir toujours été déterminé par l'amour le plus pur pour son pays. Au reste, sa conduite postérieure a montré qu'il était indépendant, et même très indépendant. En 1791, à propos de l'affaire du ministre Martin, à laquelle son nom avait été mêlé, il écrivait à un conseiller de Morges : « Tenant par dessus tout aux privilèges de mon pays, ne respirant que pour les lui voir conserver, si ce sentiment est incompatible avec le service du prince, je reconnais moi-même que je ne dois pas y être employé. » Et, dans une seconde lettre : « Je vous écris ce que je dis à qui veut m'entendre : Que l'on me mène aux Carrières si je ne dois pas sentir ce que je sens et si je suis coupable si je l'exprime. »

¹ Lettres à Fréd.-César Laharpe. 1799, p. 5.

III

Comment et dans quelles circonstances s'accomplit la rupture entre J.-J. Cart et les Bernois? Nous en avons déjà dit un mot plus haut; c'est à l'occasion des plaintes de la ville de Morges relatives à la contribution imposée aux communes pour l'entretien des routes du bailliage. J.-J. Cart établit alors, dans une *Consultation*, le droit public, presque oublié, du Pays de Vaud; la part qu'il avait à l'exercice de la souveraineté; les promesses ou les pactes de 1536. Il rapprocha toutes ces choses du fameux *si non, Non!* des Castillans et il démontra qu'il y avait aussi, entre les Bernois et le Pays de Vaud, un *si non, Non!*¹

Ceci se passait en 1790. La lecture de cette consultation causa une grande émotion dans le pays. De toutes parts, on s'adressait au courageux avocat et on lui demandait des cahiers de *Doléances*, des *Redressements*. C'est à cette époque que la ville de Morges lui fit don de sa bourgeoisie. Il possédait déjà celle de Sévery. D'autres villes voulaient lui accorder le même privilège; il s'y refusa. L'heure de l'exil allait sonner pour lui.

On sait que le jour anniversaire de la prise de la Bastille, une fête, dite de la Fédération, avait été célébrée à Paris le 14 juillet 1790. Dans les pays voisins, on fêta également cet anniversaire. A Rolle, les sociétés de l'Arc s'étaient réunies dans un banquet. L'année suivante, les mêmes scènes se reproduisirent et sur une plus grande échelle. On comprend l'irritation de Leurs Excellences Les patriotes vaudois ne furent accusés de rien moins que de *haute trahison*. J.-J. Cart, appelé à comparaître devant une haute commission, présidée par le sénateur

¹ Lettres à Fréd.-César Laharpe, p. 5-6.

Fischer, comme accusé d'avoir pris une part active aux journées des 14 et 15 juillet, fut assez heureux pour prévenir par la fuite une arrestation certaine. Mais, le 31 mai 1792, il était décrété de prise de corps.

C'est à Lyon que J.-J. Cart chercha tout d'abord un refuge. Il s'y rencontra avec des hommes du parti de la Gironde et se lia avec eux assez intimément pour qu'ils l'engageassent à solliciter l'appui du comité du Salut public en faveur des patriotes vaudois. J.-J. Cart s'y refusa. C'est alors qu'il écrivit ses fameuses *Lettres à Bernard de Muralt* sur le droit public du Pays de Vaud, réquisitoire violent, passionné, contre le gouvernement de Berne, destiné à prouver que le Pays de Vaud n'avait pas été *conquis* par Berne ; qu'il y avait eu entre eux *contrat consenti* ; que Berne s'était mise purement et simplement en lieu et place du duc de Savoie, *baron de Vaud*, et qu'elle ne possédait que les droits dont jouissait le baron lui-même. L'auteur des *Lettres à B. de Muralt* invoquait, à l'appui de son dire, les chartes et les traités ; il faisait ressortir avec vigueur le contraste frappant qui existait entre l'administration despotique de Leurs Excellences et le gouvernement facile du duc de Savoie.

Cédant, après beaucoup d'hésitations, aux prières de ses amis girondins, J.-J. Cart se rendit, en mars 1793, à Paris. Monge, ministre de la marine, lui donna une mission de confiance en Amérique, mission dont il s'acquitta fort bien ; mais, bientôt après, il subissait le contre-coup du sort des Girondins et il était mis de côté. Ne se souciant point de revenir en Europe, il s'établit comme fermier en Amérique. Cependant, les travaux de sa ferme ne l'absorbaient pas au point de l'empêcher de suivre avec intérêt les événements dont l'Europe était le théâtre et de forger des plans de régénération politique pour sa patrie. Au commencement de décembre 1797, il adressait

au Directoire de la République française un long mémoire dans lequel il réclamait la réunion de l'Helvétie en une seule république indépendante, mais étroitement alliée à la nation française. Il n'est pas besoin de dire que cette idée ne devait aboutir à aucun résultat pratique.

IV

C'est dans le courant de 1798 que J.-J. Cart rentra en Suisse. Pendant son absence, et tout spécialement pendant les derniers mois qui précédèrent son retour, des événements de la plus haute gravité s'étaient accomplis en Suisse. A cette époque, les communications entre l'Europe et le Nouveau-Monde étaient difficiles et ce n'est guère que trois mois après leur accomplissement que J.-J. Cart apprit les efforts et les succès des patriotes vaudois, ce qu'il appelle lui-même la « régénération de la Suisse », c'est-à-dire le départ des baillis bernois du Pays de Vaud, l'affranchissement de ce pays, la révolution helvétique. Il en éprouva une telle joie qu'il se hâta de passer la mer. Six ans auparavant, il avait quitté sa patrie en fugitif. Il avait conservé ses idées, ses impressions d'autrefois, quand, en réalité, tout changeait, et, dans son isolement, il ne lui était guère possible de se rendre un compte exact des nécessités du présent. Il ne se pouvait qu'il n'éprouvât quelque déception. Écoutons-le raconter lui-même ce qu'il ressentit à son arrivée à Bordeaux.

« Je dévore, dans les papiers publics, tout ce qui concerne la Suisse ; après mille recherches, je trouve enfin le projet de constitution, qui, en restaurant l'ancienne Helvétie, réunira ses enfants, assurera leur liberté et les conduira au bonheur par l'exercice des vertus républicaines. Patrie ! patrie ! je te reverrai donc ! le vœu

de mon adolescence et celui de tous les jours de ma vie sera enfin accompli ! L'Helvétie est rendue à elle-même ; une peuplade devient un peuple, et nous pourrons désormais, sans rougir, évoquer les mânes de nos aïeux. Et vous, feuilles régénératrices, évangile saint, constitution... Je l'ouvris ; ah ! je l'ouvris ! Rives occidentales, pourquoi, dans l'amertume de mon cœur, eus-je à pleurer sur le moment où, pour la seconde fois, je vous avais quittées ? Pourquoi ces feuilles tant désirées, tant recherchées, durent-elles tomber dans ma main ? ¹ »

Qu'était donc cette constitution qui troublait si fort l'âme du patriote et lui faisait presque regretter d'avoir quitté sa ferme d'Amérique ? C'était précisément celle qui faisait de la Suisse une république une et indivisible et du Pays de Vaud un canton indépendant sous le nom de *Canton du Léman*. Mais n'était-ce pas là le système qu'il avait préconisé lui-même dans son Mémoire de 1797 au Directoire français ?

J.-J. Cart n'avait pas l'habitude de cacher ses impressions ni de s'exprimer à mots couverts. Une fois en Suisse, à Berne, à Aarau, à Lausanne, il se plaint qu'on ait fait non une révolution, mais un renversement, et il se livre à une critique très vive et passablement amère de l'état des choses six mois après la Révolution helvétique. Il n'avait pas absolument tort de parler de mécontentement général, surtout dans les campagnes ². De leur côté, les patriotes vaudois accusent Cart de faiblesse, voire même d'aristocratie, et, pour les rassurer, le mordant critique s'écrie : « Mon parti est pris ; je me suis dévoué et je me dévoue encore ! » A partir de ce moment, nul, plus que lui, ne s'efforça de tirer le meilleur parti possible

¹ De la constitution helvétique, p. 35-36.

² Lettres à Fréd.-César Laharpe, p. 11-12.

d'un régime qu'il aurait voulu mieux approprié aux besoins de sa patrie. Chose curieuse ! il devint même avec le temps très partisan du système *unitaire*, donnant ainsi la main à Fréd.-César La Harpe, à Maurice Glayre, aux patriotes vaudois membres du Directoire ou du Sénat helvétique. J.-J. Cart lui-même fit partie de ce dernier corps. C'est surtout dans son écrit intitulé : *De la Suisse, avant la Révolution et pendant la Révolution* (1802), qu'il accentue son unitarisme. « Effacez donc du dictionnaire de l'Helvétie le mot *canton*, effacez-le pour toujours ; enterrez-le si bas, et si bas qu'aucune de ses mortifères exhalaisons ne puisse nous atteindre... Inven- tez la dénomination la plus saugrenue. N'importe ! Mais que le mot *canton* soit exécré parmi nous ! » L'aversion de J.-J. Cart pour le fédéralisme et l'ancien ordre de choses se montre toujours et partout dans ses écrits. Les changements continuels de constitutions lui en fournissent de nombreuses occasions. Tout ce qui porte l'empreinte de la réaction lui est non seulement suspect, mais odieux. Une expérience prolongée devait, dans la suite, le faire revenir un peu de son enthousiasme pour l'un des systèmes comme de son aversion pour l'autre.

V

Nul n'ignore combien la Suisse eut à souffrir durant la courte existence de la République helvétique. La guerre civile vint mêler ses horreurs à celles de la guerre étrangère. Toutefois, en comparaison des autres cantons, celui du Léman fut particulièrement épargné. Il pouvait compter sur la faveur du Premier consul, Bonaparte, qui aimait les Vaudois et qui ne craignait pas qu'on le sût à Berne. Mais, ne faisant point ici l'histoire de cette époque, et ne nous en occupant que dans la mesure où J.-J. Cart a participé lui-même d'une manière active aux événements

comme magistrat et comme publiciste, nous ne saurions entrer dans des détails. Il est évident que la Révolution avait ses ennemis qui lui faisaient une guerre sourde ou déclarée, mais il faut reconnaître encore que ses partisans étaient très divisés entre eux et parfois fort hostiles les uns aux autres. L'*unité* et l'*indivisibilité* de la République était une formule vaine en présence des compétitions opposées des *unitaires* et des *fédéralistes*. Et encore, parmi ces derniers, y avait-il souvent plus d'égoïsme cantonal que de respect pour les droits des autres cantons.

Le 7 janvier 1800, trois des directeurs helvétiques, — parmi lesquels La Harpe qu'on accusait de vouloir renverser la représentation nationale, — avaient été renvoyés après une violente discussion au sein du Corps législatif. Le 7 août de la même année, un plan ourdi par les réactionnaires se réalisait et le Conseil exécutif, œuvre lui-même de la réaction, nommait un nouveau conseil législatif tout à sa dévotion. On voulait ramener l'ancien ordre de choses. L'année 1801 se terminait au bruit du coup d'Etat des 27 et 28 octobre qui avait élevé à la première magistrature de la Suisse Aloïs Reding, de Schwytz. Pour J.-J. Cart et les unitaires, c'était le commencement de la fin, la ruine à bref délai de la République helvétique, « Le génie opaque et à l'aile plombée de l'ancienne Suisse inspire encore ses maîtres : Conspirez, messieurs, conspirez ; mais ne conspirez pas aussi bêtement ! ou plutôt, oui, et je vous défie de conspirer autrement. Vous êtes *vous* et vous ne pourrez être que *vous*. » ¹

Au commencement de 1802, Aloïs Reding était allé à Paris. Il y avait vu le Premier consul et il avait essayé de plaider auprès de lui la cause du retour du Pays de Vaud sous la domination bernoise. Bonaparte l'avait interrompu par cette phrase décisive : « Ceci est mon sang, et le soleil

¹ De la Suisse. etc., p. 94.

retournera du couchant au levant, plutôt que Vaud sous la domination de Berne ! » Reding, peu satisfait, se l'était tenu pour dit et était rentré en Suisse. En revanche, J.-J. Cart s'était écrié, dans un élan d'enthousiasme : « Bonaparte, je ne t'appellerai ni grand, ni grand homme ; ces titres, déjà portés par d'autres, sont au-dessous de l'idée que j'ai de toi et des sentiments que tu m'inspires... Des larmes de reconnaissance coulent sous ma plume, mon cœur est plein... » ¹

La constitution unitaire du 19 mai 1802 amena la prompte chute d'Aloïs Reding, mais ne rétablit pas la paix entre les partis et, aux yeux mêmes de J.-J. Cart, l'avenir le plus prochain paraissait bien sombre : « Nous ne pouvons pas le taire, le sort de la Suisse est incertain, mais si son nom est en déshonneur, s'il doit être effacé du tableau des nations, ce sera l'œuvre de ses anciens maîtres et de leurs perfides adhérents. Je les dénonce au tribunal de l'Europe et à celui de la postérité. »

C'est sur ces entrefaites qu'avait éclaté une insurrection d'un caractère étrange et qui, en agitant le canton de Vaud, allait contribuer à la chute de la République helvétique. Nous voulons parler de l'insurrection des *Bourla-papay* qui avait éclaté le 30 avril, et qui avait été provoquée par le retrait de la loi abolissant les cens et les dîmes. On sait comment cette levée de boucliers fut réprimée et comment elle prit fin. Dans le courant de juin, grâce aux troupes cantonnées dans les villages insurgés, l'insurrection des paysans était complètement étouffée.

L'année 1802 ne devait pas se terminer sans une nouvelle prise d'armes, mais tout autrement sérieuse que celle des paysans vaudois. Les petits cantons, qui s'étaient toujours montrés hostiles aux institutions de la Répu-

¹ De la Suisse, p. 103.

blique helvétique, se soulevèrent dans l'intention manifeste de rétablir l'ancienne Confédération. Dans le courant de l'année, la guerre civile éclatait et les membres du gouvernement helvétique, ne se sentant plus en sûreté à Berne, se réfugiaient à Lausanne. Les *Confédérés*, refoulant devant eux les troupes helvétiques, menaçaient déjà cette ville, lorsqu'un événement imprévu vint changer la face des choses. Le général Rapp, aide de camp du Premier consul, apportait à Lausanne une proclamation datée de Saint-Cloud, le 8 vendémiaire (30 septembre) annonçant que Bonaparte s'offrait comme médiateur entre les partis qui divisaient la Suisse. « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage... Je serai le médiateur de vos différends... Il est temps enfin que vous songiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre République, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement... » En offrant sa médiation, Bonaparte répondait aux désirs du gouvernement helvétique qui rentra à Berne le 18 octobre. La guerre civile était terminée.

VI

Comment la médiation du Premier consul deviendrait-elle effective et efficace ? Bonaparte avait décidé de réunir à Paris, en *Consulta* ou Consulte helvétique, des députés du Sénat et des cantons. Le canton de Vaud nomma comme ses représentants Henri Monod, Jules Muret et Louis Secrétan. A côté d'eux siégeait Auguste Pidou, envoyé par le Sénat, et à ces quatre députés s'en étaient joints trois autres parmi lesquels J.-J. Cart.

Le 10 septembre 1802, les 63 députés arrivés à Paris étaient convoqués au ministère des Relations extérieures.

Il fut convenu que les membres de chaque canton feraient un projet de constitution pour leur canton. Le dimanche suivant, cinq représentants des divers partis furent présentés à Bonaparte, à St-Cloud. D'après le témoignage de J.-J. Cart, il parla pendant près de deux heures et « confondit nos messieurs par les principes, par les détails et de toutes manières. Il parla de la Suisse comme s'il y avait toujours vécu ¹. » C'est dans cette audience que Bonaparte dit aux commissaires suisses : « Je comprends comment vous pouvez être heureux par le fédéralisme ; je ne conçois pas, je n'ai jamais conçu que vous puissiez l'être par l'unité... Je ne serais cependant pas étonné si quelqu'un de vous tenait encore pour l'unité ; je sais que les montagnards sont têtus : je suis montagnard moi-même... Quant au Pays de Vaud, jamais la France ne permettra qu'il soit assujetti, dût-il lui en coûter cinquante mille hommes ; le sang vaudois est notre sang. »

A l'occasion des débats de la Consulta, J.-J. Cart présenta aux commissaires du Premier consul un mémoire sur la Confédération helvétique, dans lequel il exprimait cette conviction, bien étrange sous sa plume : « Le projet de la réunion des divers cantons de la Suisse en un seul faisceau et sous un même gouvernement fut la suite d'une bévue : il devait séduire et séduisit les meilleurs citoyens. » Ce jugement, déjà sévère, le devient bien davantage dans les lignes suivantes : « Le gouvernement unitaire, comme qu'on l'organise, sera trop coûteux et trop faible au dedans ; tout annonce qu'il deviendra très dangereux au dehors. » Et, après avoir jeté un coup d'œil sommaire sur les années qui viennent de s'écouler, Cart déclare que « cet état de choses ne pouvait pas durer » et il frappe un dernier coup : « il est cruel que

¹ Lettre de J.-J. Cart à M. J. à Morges.

des unitaires obstinés travaillent à le consolider, à le faire renaître. » Si J.-J. Cart se range encore du côté des unitaires, il n'est décidément pas un *obstiné*. On peut même se demander s'il est encore unitaire ? « L'on ne met point en doute, dit-il, la probité et le patriotisme de la majorité des unitaires, mais leur système est si effrayant qu'il importe de faire connaître leurs vues. » C'est à quoi l'auteur du mémoire s'applique en signalant comme dangereuses des mesures qui, depuis, ont été adoptées pour le plus grand bien de la Suisse. Mais, en 1802, ces mesures auraient été prématurées.

Chose curieuse ! J.-J. Cart estime qu'on doit « se rapprocher de l'ancienne Confédération. » Il nous apprend que les « sept personnes qui composaient la délégation du Pays de Vaud étaient unitaires. La lettre du Premier consul aux députés helvétiques, le rapport de la conférence avec cinq d'entre eux et les derniers événements en Suisse semblaient les avoir réunis au système de fédéralisme et même dans un fédéralisme complet. » Quelques-uns cependant semblent ébranlés, d'autres intimidés ; mais le Premier consul a donné sa parole et cette parole est *sacrée*. Ce qui reste à faire, c'est « essentiellement à se préserver soit des attributions trop étendues que les unitaires veulent donner à la Confédération, soit surtout de la permanence dans un corps quelconque agissant en son nom. » C'est dans ce sens que J.-J. Cart présentait à ses collègues du canton de Vaud un projet de constitution fédérative, projet qu'il communiquait aussi aux commissaires du Premier consul.

Il paraît que ses collègues — ou les commissaires français, ou tous également — dirent à Cart des « choses obligeantes sur son Mémoire et son projet ; » on en adopta même toutes les clauses, mais en y ajoutant une vingtaine d'autres ; entre autres six cantons directeurs.

Ces clauses nouvelles ne font pas l'affaire du vieux mécontent. « Tout cela est fort déplaisant, dit-il, en tout cas nous nous y opposerons de toutes nos forces.¹ » Mais comment lutter avec Bonaparte ? « Ces cantons directeurs sont bien choquants, et pourtant ce diable d'homme nous convainc presque ! »

Les députés à la Consulta se mirent à l'œuvre pour préparer les constitutions de leurs divers cantons. J.-J. Cart, en particulier, fut appelé à travailler à la circonscription des soixante cercles du canton de Vaud. Le 29 janvier 1803, dix commissaires suisses se rendaient à une dernière conférence aux Tuileries, avec le Premier consul. Cette conférence dura sept heures. Henri Monod était à la tête des membres patriotes. Bonaparte eut pour le parti aristocratique des mots sanglants. « C'est ce parti, dit-il, qui a perdu la Suisse. » Il prononça un mot en faveur de La Harpe et il fit le plus grand éloge de la conduite de Monod, dont il avait trouvé les proclamations très bonnes et très à leur place.

De ces conférences et de ces discussions sortit, au bout de deux mois, l'*Acte de médiation* (19 février 1803). Une première partie renfermait les diverses constitutions cantonales ; une seconde, intitulée *Acte fédéral*, proclamait l'existence d'une Confédération de 19 cantons, parmi lesquels Vaud était venu prendre sa place légitime. Dans ce dernier canton, l'Acte de médiation fit beaucoup d'amis au Premier consul, tant le besoin d'ordre et de repos y était devenu impérieux. Chez J.-J. Cart le patriote l'avait emporté sur l'unitaire.

VII.

Le 10 mars 1803, le Gouvernement helvétique était remplacé dans tous les cantons par les commissions d'or-

. ¹ Lettre à M. J., à Morges.

ganisation nommées à Paris, et partout on déploya la plus grande activité pour mettre à exécution le nouveau régime. A Lausanne, le jeudi 26 mai, à 9 heures du matin, eut lieu, dans la *grande église*, la cérémonie de l'installation et de l'assermentation des deux Conseils. Le doyen Secretan, premier pasteur de Lausanne, avait été invité à faire lui-même le service religieux. La première séance du premier Grand Conseil issu du régime de l'Acte de médiation avait eu lieu le 14 avril précédent. Un grand nombre de patriotes éprouvés et capables en faisaient partie et parmi eux J.-J. Cart. Son rôle y fut volontiers un rôle d'opposition, ce qui n'est pas de nature à nous étonner beaucoup. Le vieux patriote redoutait tout ce qui pouvait favoriser des empiètements de la part du pouvoir exécutif. A ses fonctions de Grand Conseiller s'ajoutèrent, dès le début, celles de membre, puis de président du Tribunal cantonal.

J.-J. Cart est mort à Lausanne le 19 septembre 1813. Il nous apprend lui-même qu'il avait eu une fille demeurée après lui en Amérique. C'est tout au moins ce qu'il faut conclure de cette apostrophe passablement emphatique : « Ma fille, ma chère Jenny, dans la vallée de Jefferson, à cent cinquante lieues des côtes américaines, dans les forêts, âgée de vingt ans, séparée de ton père et de ta mère, tu verses des larmes que tous les jours je répands ! Des tyrans m'ont séparé de ma fille chérie. Mais tu es mère, tu seras mère d'hommes libres, je me console.¹ » Il serait difficile de deviner à quoi J.-J. Cart fait ici allusion, tant son langage est énigmatique. Mais, si nous sommes bien informé, cette fille chérie serait entrée par son mariage dans une famille très honorable des Etats-

¹ De la Suisse, etc., p. 21.

Unis et serait devenue la femme du président Van Buren¹.

VIII

Si J.-J. Cart n'a pas été une de ces personnalités qui marquent au premier rang dans les commotions politiques de leur pays, il n'en a pas moins été une personnalité influente. Il a joué un rôle positif dans la période qui a précédé la révolution helvétique, et, durant l'existence si courte et si agitée de la République helvétique, ce rôle n'a pas été nul. Chez lui, le patriote et l'écrivain ne faisaient qu'un. Ce qui lui avait mis la plume à la main, c'était son amour pour sa patrie, pour son Pays de Vaud. Il en connaissait l'histoire à fond et il ne songeait qu'à en revendiquer énergiquement les droits et la liberté. C'est par là qu'il a exercé une action sensible et positive sur ses contemporains. Sa plume se transformait constamment en une arme de combat, en une épée avec laquelle il frappait à droite et à gauche, partout où il voyait ou croyait voir un ennemi de sa patrie.

L'affranchissement de leur pays était l'objectif premier des patriotes vaudois d'il y a cent ans. Mais ce but une fois atteint, ils se demandaient de quelles institutions politiques leur patrie — suisse et non uniquement vaudoise — serait dotée. Or, parmi les *unitaires* eux-mêmes, l'accord n'était pas complet sur ce point. Il y avait entre

¹ Voici quelques détails relatifs à la famille de J.-J. Cart. Nous les devons à l'obligeance de M. Aymon de Crousaz, archiviste cantonal. Le père de J.-J. Cart s'appelait Jaques-Louis, bourgeois de l'Abbaye et de Sévery. Sa mère était Françoise Thury. Il épousa, à Etoy, le 2 février 1775, Suzanne-Françoise Muret, de Morges, fille de Jn-François Muret, avocat et conseiller des Douze de cette ville, et de sa femme Suzanne-Françoise Guyaz. Elle mourut à Lausanne, en 1815. J.-J. Cart a eu quatre enfants, tous nés à Morges. Jean-Jaques-Hector (1775), Jaques-François (1777), Anna-Jeanne (ou *Jenny*), (1778), Jaqueline-Marguerite (1781).

eux des nuances qui, selon les circonstances, pouvaient les diviser. J.-J. Cart, La Harpe, Maurice Glayre, Muret, Monod, etc., étaient certainement unitaires, mais entre eux l'entente n'était pas absolue sur toutes choses. Nous ne saurions en être surpris. J.-J. Cart, en particulier, nous paraît avoir trop méconnu la réalité et la puissance des obstacles qui s'opposaient à l'unification complète de la Suisse. Il y avait chez lui trop de passion pour qu'il n'en fût pas un peu aveuglé. Les événements subséquents ont dû l'éclairer et les paroles si nettes et si justes du Premier consul faire sur lui quelque impression. Dès lors, croyons-nous, il n'a plus écrit et nous ignorons à quelles conclusions politiques il se sera arrêté. Nous aimons à croire que, renonçant à des théories trop absolues, il se sera réjoui de voir son cher canton de Vaud entrer dans la voie de prospérité que les événements de 1814 — dont il ne fut pas le témoin — ne réussirent pas à arrêter.

J. CART.

UNE LETTRE DE DRUEY

Au Comité de la Vallée du Lac de Joux chargé d'exprimer à la Députation vaudoise à la Diète de 1847 le sentiment des patriotes de cette contrée.

Citoyens !

Deux jours avant mon départ de Berne, où j'ai été retenu par des travaux particuliers pour la Commission de révision du Pacte, j'ai reçu la lettre dans laquelle vous exprimez d'une manière si honorable pour nous la sympathie des patriotes de la Vallée du Lac de Joux envers la Députation de Vaud à la Diète de 1847, lettre accompagnée de la belle montre que le Comité a décidé de m'offrir comme témoignage durable d'approbation.

Citoyens ! Je suis profondément ému de votre procédé, infiniment reconnaissant des termes de votre lettre, mais confus de votre don, surtout de l'inscription par trop bienveillante que vous avez fait graver sur la montre. Certainement, la Députation à la diète a le sentiment d'avoir répondu au vœu public, à l'attente des patriotes ; elle est fière de l'approbation de ses concitoyens, de la vôtre en particulier, mais elle ne peut se dissimuler qu'elle n'a fait que remplir son devoir et que si d'autres citoyens eussent été